

Ce que dit le Plan fédéral du développement durable en résumé :

Info préalable :

Calendrier du plan :

Le gouvernement adoptera le plan en septembre 2008.

Avril 2008 : Avant-projet de Plan

Avril-juin 2008 : Consultation

Juillet 2008 : Projet de Plan

Septembre 2008 : Plan

La partie 1 du plan expose les objectifs, les tendances à long terme et les réponses déjà fournies par le politique. La partie 2 expose l'avant-projet de Plan propose des actions.

Approche intégrée du plan :

Le cadre du développement durable a précisément pour but de relier les diverses initiatives gouvernementales pour leur donner cette cohérence. Pour atteindre cet objectif, il faut donc une approche intégrée et transversale, mais aussi la mobilisation de tous les acteurs.

Tant les autorités publiques que les acteurs privés (entreprises, associations, citoyens, etc.) ont un rôle à jouer à leur échelle.

Importance de la participation :

L'importance de la participation est régulièrement mise en avant, en particulier dans les Plans et Rapports fédéraux de développement durable.

Une des actions du Plan fédéral de Développement durable 2004-2008 traitait du rôle actif de la population ("4.3. Donner un rôle actif à la population"). L'accent y était mis sur la participation du citoyen au fonctionnement de la société

Communiquer sur le développement durable peut avoir pour objectif de susciter une réflexion, une conscientisation et des changements de comportements. Dans cette hypothèse, les publics doivent être segmentés suivant leurs valeurs, leurs modes de vie et surtout leur motivation vis-à-vis du développement durable.

Il faut rappeler que la communication n'est qu'un des moyens permettant d'évoluer vers le développement durable. Pour être efficace, une politique doit être constituée d'un ensemble cohérent d'actions coordonnées dans lequel les aspects communicationnels, législatifs, incitatifs et fiscaux (notamment) se complètent et se renforcent.

Effets du plan : Caractère non obligatoire

Bien que le Plan soit fixé par un arrêté royal, il n'a pas de caractère impératif et n'entraîne pas de conséquences directes pour le citoyen. Le Plan n'a donc pas de force réglementaire, mais indique les lignes directrices de la politique que le Gouvernement a l'intention de mettre en oeuvre.

Effet de la mise à l'enquête publique du plan :

En réagissant aux propositions de cet avant-projet de Plan, vous exprimez un avis sur les priorités et les moyens définis pour répondre aux défis qui se posent à notre société.

Les plus de ce plan par rapport aux deux précédents :

Alors que le premier Plan proposait un large aperçu des thématiques à couvrir et que le deuxième Plan se focalisait sur des thèmes et des actions prioritaires, ce troisième Plan ambitionne de réaliser un exercice d'intégration à plusieurs niveaux :

- intégration de la politique fédérale :
- intégration à l'échelle internationale :
- intégration par la méthode :

Engagement de l'union européenne quant à la réduction des émissions de GES :

- l'Union européenne s'est d'abord déclarée prête à s'engager unilatéralement pour que les émissions de gaz à effet de serre diminuent de 20% au moins d'ici 2020 (par rapport à 1990) ;
- l'Union européenne s'est engagée à atteindre une réduction de 30% d'ici 2020 (par rapport à 1990), à la condition que d'autres pays développés prennent des résolutions similaires et que certains des pays plus avancés dans la voie du développement contribuent également à l'effort, au prorata de leurs responsabilités et de leurs capacités ;
- l'Union européenne a déclaré que les pays développés devaient continuer à donner l'exemple et s'engager à réduire collectivement leurs émissions de 60 à 80% d'ici 2050 (par rapport à 1990).

Le 23 janvier 2008, la Commission européenne a présenté son "paquet énergie-climat". Il s'agit principalement :

- d'augmenter de 20% l'efficacité énergétique d'ici 2020;
- de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020;
- d'atteindre une proportion de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'Union Européenne d'ici 2020.

Quelques principes de développement durable prônés par le plan :

- *principe d'intégration.*

Lors de leur préparation, les décisions politiques doivent faire l'objet d'analyses intégrées permettant de connaître leurs impacts à la fois économiques, sociaux et environnementaux ;

- *principe de précaution. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ;*

- *principe de participation, qui insiste sur la participation de tous les citoyens concernés aux décisions liées au développement durable. La participation peut améliorer la qualité des décisions, accroître l'adhésion à ces décisions et faciliter leur mise en oeuvre." (deuxième Plan fédéral de développement durable, p.4).*

"Trois principes d'un développement durable peuvent donc, à l'avenir, être mieux appliqués dans la politique de développement durable qu'ils ne l'ont été jusqu'ici : les principes d'intégration, de précaution et de participation.

Objectifs et enjeux prioritaires retenus par la CIDD (Commission interdépartementale pour le Développement durable)

La CIDD propose de retenir comme enjeux prioritaires les thèmes de la stratégie européenne en faveur du développement durable. L'avantage de cette approche est qu'elle s'inscrit dans la continuité du deuxième Plan fédéral et intègre son action dans un cadre européen plus vaste, ce qui permet de tisser des synergies.

Dans l'Agenda 21 (1992), un moteur de recherche livre 51 références explicites portant sur le long terme. Treize d'entre elles se retrouvent dans le chapitre 35 qui aborde le rôle de la science pour le développement durable, ce qui ne doit rien au hasard. Certains de ces paragraphes sont particulièrement intéressants à redécouvrir. C'est notamment le cas du chapitre consacré à la nécessaire intégration de la politique de développement et de protection de l'environnement : "Adopter pour servir de base aux décisions une politique-cadre qui reflète une perspective à long terme et une approche intersectorielle, et prenne en considération les différents aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux du développement et les liens entre ces aspects;"

- démarrer en 2005 l'implémentation d'une stratégie nationale de développement durable

Certains de ces objectifs font déjà partie du passé, alors que d'autres doivent être réalisés dans un délai relativement court. Un seul d'entre eux est orienté vers le long terme. Ici aussi on ne peut nier le caractère assez aléatoire des données et objectifs mentionnés.

Dans la dynamique du dossier climatique sur la coopération à long terme pour faire face aux changements climatiques, l'année 2008 est importante. En effet, il est prévu que des objectifs contraignants sur le long terme seront mis en place.

Objectifs retenus par le Conseil européen :

Le Conseil européen a décidé :

1. de prendre pour 2020 (par rapport à 1990) un engagement ferme de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre ;
2. de réduire ces émissions de 30% pour 2020 (par rapport à 1990), à la condition que les autres pays développés s'obligent à des réductions comparables et que les pays en développement les plus avancés fournissent une contribution proportionnelle à leurs responsabilités et capacités ;
3. de pousser les pays développés à montrer l'exemple en s'obligeant à réduire pour 2050 (par rapport à 1990) leurs émissions de 60 à 80%.

L'importance de l'année 2020 provient de la décision prise à Johannesburg stipulant que la minimisation des effets négatifs significatifs des produits chimiques devra avoir été obtenue à cette échéance.

Freins à la réalisation de ces objectifs :

De nombreux freins pour la réalisation de ces objectifs existent. Il s'agit notamment :

- du nombre élevé de possibilités de dérogation à l'accord et qui sont reprises dans son texte ;
- des références ajoutées en dernière minute (à la demande d'un pays industrialisé) et qui ramènent le Plan global d'action à un simple document de guidance ;
- du manque de précision de l'objectif 2020 qui, comme pour l'objectif Biodiversité, se traduira par un processus dont il sera difficile, sinon impossible, de mesurer les progrès.

Néanmoins, le dossier Climat reste l'exemple le plus convaincant de réussite. Les bases scientifiques - dans ce cas fournies grâce au travail du GIEC - y ont beaucoup contribué. C'est d'ailleurs là une condition sine qua non pour une politique de long terme. Les autres objectifs doivent être vus comme ayant valeur de symbole et de signal.

Communication, débat sociétal et valeurs à défendre :

Or il se fait qu'aujourd'hui, la communication de masse fait beaucoup appel aux valeurs ou aux émotions qu'elles suscitent : les unes et les autres se retrouvent dans tous les discours, qu'ils soient politiques ou publicitaires. Au plan international comme au plan national, le développement durable a pour objectif de modifier les politiques pour qu'elles soient plus durables. Or, dans cette perspective, il importe aussi de discuter et d'intervenir au niveau des valeurs fondamentales que les politiques initiales sous-tendent. Il convient donc de créer et de multiplier les lieux de discussion destinés à réfléchir sur les valeurs dominantes, ambiantes ou minoritaires et faibles, ainsi que sur les impacts qu'elles créent ou pourraient créer, et sur la nécessité de porter certaines valeurs en commun.

1. Réaliser un état des connaissances

Afin de bien poser le problème, réaliser un état des connaissances portant sur les éléments qui lient valeurs, formation des valeurs et comportements, et qui entraînent des impacts sociaux, économiques et environnementaux. Compléter cet état des connaissances par l'inventaire des moyens disponibles pour influencer ce système.

2. Provoquer un débat sociétal

Provoquer un débat sociétal à partir de cet État de la situation. Demander aux parties prenantes leur analyse sur ce sujet, et leur demander quelle part de responsabilité elles sont prêtes à prendre pour promouvoir certaines valeurs favorables au développement durable.

3. Conclure par le politique

Faire glisser le débat du niveau sociétal au niveau politique.

1. Réaliser un état des connaissances en 2009
2. Provoquer un débat sociétal en 2010
3. Conclure par le politique pour septembre 2011

Études qui appuient cet avant projet de Plan

Cet avant-projet de Plan fait appel à de nombreuses études afin d'informer suffisamment le développement de politiques innovantes.

- une étude de prospective sur une économie pauvre en émissions de CO2 (voir action 2.3.5.) ;
- une étude sur les efforts nécessaires pour minimiser les impacts négatifs des changements climatiques (voir action 2.3.6.) ;
- la réalisation d'un inventaire des subsides directs et indirects dont bénéficie le secteur des transports (voir action 2.3.8.) ;

Objectifs à court et moyen terme de l'action

- Concevoir et mettre en oeuvre des programmes de recherche.
- Développer des outils de gestion de la recherche pour répondre aux défis futurs en fonction des tendances actuelles.

Actions à mettre en œuvre pour faciliter l'application du plan

1. Promouvoir le dialogue entre les chercheurs et les décideurs
2. Elargir la diffusion des connaissances auprès des utilisateurs

Une politique de développement durable ne doit pas se limiter à des mesures ciblées vers certains secteurs de la société. Le développement durable doit en fait s'intégrer dans le fonctionnement quotidien des pouvoirs publics, et plus particulièrement dans la politique des achats. Le Plan d'action Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Ce qui précède pourrait faire illusion : certains chaînons sont toujours manquants. C'est pour cette raison que cet avant-projet de Plan propose plusieurs actions qui doivent pallier ces manquements.

En matière de gestion interne, il est suggéré d'intégrer le développement durable dans les outils de gestion administrative. Actuellement, des instruments tels que les plans de gestion et les plans opérationnels des directeurs fédéraux ne tiennent pas suffisamment compte du développement durable.

En matière de fiscalité, davantage de cohérence sera recherchée entre le système fiscal et la politique de développement durable. Actuellement, ce sujet est en effet encore loin d'être au centre des préoccupations. L'avant projet de Plan prévoit donc la rédaction d'un cadre de référence.

En matière de communication, l'objectif est d'élaborer une stratégie de communication fédérale pour le développement durable, de concrétiser les réalisations et d'entreprendre des actions communes. Dans son audit sur la politique fédérale de développement durable, la Cour des Comptes a estimé que l'on n'y prêtait pas suffisamment attention.

En ce qui concerne les indicateurs, il s'agit de rassembler les forces et les activités. En effet, cette question n'est actuellement pas suffisamment prise en compte.

Un système fiscal en cohérence avec le développement durable

Le système fiscal est conçu pour garantir un financement stable des pouvoirs publics. Cette fonction de financement va de pair avec des objectifs sociaux et économiques. Le système fiscal a par ailleurs une fonction sociale de redistribution des richesses et est aussi un instrument politique, puisqu'il peut engendrer des adaptations de comportement compte tenu de son impact sur le pouvoir d'achat des citoyens.

Ce mécanisme des prix doit être corrigé via le principe du "pollueur-payeur".

Chaque État membre demande à la Commission des réductions du taux de TVA pour certains produits, notamment pour ceux qui sont favorables à l'environnement. La lourdeur de ce système ne facilite malheureusement pas une réorientation à grande échelle de la consommation. L'impact sur la production est donc très limité.

Création d'un cadre de référence sur la fiscalité durable

Ce cadre de référence visera un consensus social sur :

- les mesures fiscales nuisibles au développement durable ;
- les mesures fiscales favorisant le développement durable.

En 2009,

- rédiger un cadre de référence qui définira ce qu'est une mesure fiscale allant à l'encontre du développement durable ;
- établir un inventaire des exonérations et réductions du système fiscal allant à l'encontre du développement durable et en évaluer le coût budgétaire;
- identifier les freins qui n'ont pas encore permis de mettre en place une fiscalité "durable", formuler des propositions de mesures dans ce domaine et en évaluer le coût budgétaire;

Début 2009 et dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, le SPF Finances proposera au Conseil des Ministres une baisse de la TVA sur une liste positive de produits et/ou services avantageux en termes de développement durable, produits et services pour lesquels les prix du marché restent dissuasifs et sans subside,

Des indicateurs pour un bien-être durable

Depuis la fin des années soixante, les mesures de notre niveau de satisfaction et de bien-être ne suivent plus la courbe ascendante du PIB. Notre richesse croîtrait sans cesse, mais pas notre bien-être. Par contre, notre empreinte écologique, elle, ne cesse de grandir. Il serait donc particulièrement intéressant de bien comprendre pourquoi et à partir de quand l'augmentation de richesses n'entraîne plus un accroissement du bien-être, mais bien un accroissement des pressions sur les composantes environnementales, sociales, et économiques (à travers les coûts écologiques et sociaux d'atténuation).

CHANGEMENTS VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la transition vers un monde plus durable, la manière dont nous produisons, transportons et consommons va jouer un rôle important. La promotion de modes de production, de consommation et de mobilité plus durables est un des plus importants défis pour les années à venir.

Plusieurs actions doivent être développées pour la promotion de modes de production et de consommation plus durables :

- les placements éthiques ;
- la réduction de l'usage des ressources naturelles ;
- des véhicules moins polluants ;
- des achats publics durables ;
- la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Le développement de la stratégie globale de changement de modes de production et de consommation se déroulera pour une part importante en 2008, mais par après de nombreux efforts seront encore nécessaires. Quoi qu'il en soit, il est important que cette stratégie soit prête pour la présidence belge de l'Union européenne en 2010, présidence au cours de laquelle le thème des modes de production et de consommation durables doit jouer un rôle majeur

La consommation de bois

La gestion durable des forêts est justifiée d'un point de vue écologique, socialement acceptable et économiquement rentable. Elle concerne à la fois le niveau local et mondial, et souligne la nécessité de protéger les écosystèmes.

PRÉSENTATION DES MESURES

- Lutte contre l'abattage illégal et le commerce de bois illégal

Mettre en place un système international de traçabilité.

- Lutte contre l'abattage illégal et le commerce de bois illégal

Des biocarburants durables

Les biocarburants contribuent à l'objectif de réduire notre dépendance énergétique et notre production de gaz à effet de serre. Mais les bilans CO₂ varient d'un biocarburant à l'autre.

Dans l'état actuel des technologies, les surfaces allouables à la production de biocarburants ne sont pas suffisantes en Europe, et bien moins encore en Belgique (même si on y dédiait les zones de jachère

Toutefois, les biocarburants de deuxième génération pourraient être produits à partir de matières organiques bien plus diverses (paille, bois, micro algues).

Les biocarburants peuvent donc participer à la lutte contre le réchauffement climatique, mais ne sauraient représenter à eux seuls la solution

PRÉSENTATION DES MESURES

- Avis sur les impacts des biocarburants

L'étude "Bioses" commanditée par le SPP Politique scientifique fera l'objet d'un avis du CFDD.

EN PRATIQUE

- Avis sur les impacts des biocarburants

L'avis sera demandé en 2009

ADAPTATION ET LUTTE CONTRE LES EFFETS NÉGATIFS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil européen s'est également exprimé sur la réduction à long terme des rejets de gaz à effet de serre pour l'Union européenne :

1. d'ici 2020, une réduction des rejets européens d'au moins 20 % par rapport à 1990 et même 30 % si d'autres régions du monde s'engagent dans le cadre d'une convention internationale ;
2. d'ici 2050, une réduction des émissions européennes de 60 %, et même de 80 % si d'autres régions du monde s'y engagent.

Pour atteindre ces deux derniers objectifs, on attend toujours une répartition des charges entre les différents États membres.

Engagements Climat - horizon 2008-2012 (court terme) et 2020 (moyen terme)

Objectifs à court et moyen terme de l'action

• **À court terme**, au niveau belge, atteindre, dans le cadre de la répartition européenne, une réduction de 7,5% des émissions de GES en moyenne durant la période 2008-2012, par rapport à l'année de référence (1990 pour la plupart des gaz).

• **À moyen terme**, et pour la Belgique, il s'agit d'atteindre en 2010 une augmentation de 5,75% de la part des biocarburants dans les carburants pour le transport ainsi qu'une augmentation de 6% de la part des sources d'énergie renouvelable dans la consommation d'électricité et, en 2017, une diminution de 9% de la consommation énergétique (ce qui passe par une amélioration de l'efficacité énergétique).

EN PRATIQUE

Orienter la politique d'achat de l'État fédéral

Dès 2009, les actions mises en place seront :

- l'achat imposé d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables pour toutes les administrations fédérales ;
- la mise en place d'un accord avec les entreprises de droit public, telles que la SNCB, afin de favoriser l'achat d'électricité verte utilisée pour leur fonctionnement interne. Ces entreprises devraient aussi renforcer leur propre production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, éoliennes, ...)

Engagements Climat - horizon 2050 (long terme)

Pour limiter à environ 2°C l'augmentation des températures au niveau mondial, L'Union européenne a appelé à ce que les pays développés "réduisent collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30% environ d'ici à 2020" et "visent à réduire collectivement leurs émissions de 60 à 80% d'ici à 2050". (par rapport à 1990)

Le Rapport Stern a conclu qu'en l'absence de mesures, le PIB mondial reculerait de 5% à 20% par an dans le pire des cas, sachant que le coût d'une action visant à réduire les risques du réchauffement climatique pourrait être limité à environ 1% du PIB mondial annuel.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Nos besoins de déplacements (travail, loisirs, courses, etc.) ne cessent de croître. Or cela provoque de nombreuses conséquences aux niveaux économique (création d'emploi mais aussi congestion), social (accès aux activités ou relations sociales, mais aussi accidents) et environnemental (nuisance sonore ou pollutions de l'air). De plus, les répercussions engendrent à long terme des coûts pour la société (entre autres d'infrastructures), coûts qui se répercutent aussi à l'échelle planétaire (émissions de CO₂ et autres GES).

L'État fédéral coopère aussi avec les Régions et le SPF Finances pour moduler les taxes de circulation en fonction de critères environnementaux.

Les mesures des Plans précédents qui continueront d'être suivies par la CIDD visent à :

- internaliser, dans le coût du produit lui-même, les coûts externes du transport (456) ;
- prendre des mesures fiscales pour favoriser un transfert modal du transport aérien vers le rail (taxe sur le kérosène
- exclure les transports de marchandises par route le weekend et les heures de pointe
- mener des recherches pour pouvoir assurer de la façon la plus pertinente possible la promotion de modèles culturels valorisant le transport collectif et le transport doux en examinant entre autres l'impact de la publicité sur les comportements

Mobilité : développer une vision stratégique à long terme

ÉTAT DE LA SITUATION

Les déplacements de personnes ou de marchandises actuels engendrent de nombreux impacts qui ne sont plus tenables.

Au niveau économique, la congestion engendre des coûts qui réduisent la compétitivité (TMLeuven estime que 8,3 millions d'heures sont perdues dans les embouteillages sur les autoroutes, soit 114 millions d'euros en 2002). Comme le rappellent les Rapports fédéraux, les émissions de gaz engendrés par le transport routier affectent la qualité de l'eau, de l'air ainsi que l'effet de serre.

Les transports ont également des coûts sociaux : les accidents, les impacts sur la santé des pollutions (bruit, acidification, ozone, micro particules, etc.).

Objectifs de cette stratégie ?

- Maîtriser et rationaliser la demande de transports (autrement dit, éviter les déplacements inutiles).
- Limiter les déplacements via les modes les plus polluants en offrant des alternatives plus durables (p.ex. en augmentant l'offre de transports publics).
- Baisser la consommation d'énergie liée aux transports et spécialement les carburants fossiles.
- Appliquer le principe du pollueur-payeur (intégrer les coûts externes).

Responsabiliser les choix de mode de transports

ÉTAT DE LA SITUATION

Le parc de véhicules en Belgique ne cesse de croître lui aussi (+ 19.5% de 1996 à 2006),

Malgré la hausse des prix des carburants et l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules, ces tendances font augmenter la consommation des énergies fossiles, et donc des émissions de CO₂. Ainsi, le secteur des transports contribue pour 18.5% aux émissions de GES en Belgique (hors transports aériens et maritimes internationaux).

Il s'agit du secteur qui connaît la plus forte croissance (+ 34% par rapport à 1990).

De telles évolutions engendrent des pollutions de l'air, des pollutions sonores et une hausse des accidents. Par ailleurs, elles nécessitent de nouvelles infrastructures (ports, aéroports), aux coûts économiques et environnementaux élevés à long terme.

PRÉSENTATION DES MESURES

- 1. Égaliser et augmenter les accises sur le diesel et l'essence (non professionnel)**
- 2. Proposer une taxation au kilomètre**
- 3. Compenser les émissions de CO₂ des autorités fédérales**
- 4. Publier les émissions de CO₂ sur les publicités pour les carburants et les vols aériens**
- 5. Proposer un module de simulation des émissions de CO₂**

Préserver et maintenir la diversité biologique en Belgique, en Europe et dans le monde.

PRÉSENTATION DES MESURES

- 1. Renforcer la coopération fédérale**
- 2. Mettre en place la coopération avec les organisations de la société civile**
 - a) l'alimentaire (et la santé) :
 - b) la santé :
 - c) l'énergie :
 - d) la biotechnologie, les cosmétiques, la pharmacie :
 - e) l'importation de faune et de flore non indigène :
 - f) la responsabilité des entreprises :
 - g) la recherche socio-économique dans le domaine de la biodiversité :
- 3. Défendre et représenter l'objectif européen et international dans les forums internationaux**

SANTÉ PUBLIQUE

RÉALISATIONS ET ACTIONS

Plan d'action environnement-santé

L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Un **Plan National Nutrition et Santé (PNNS)** un **programme de révision** de toutes les substances actives est en cours d'exécution au niveau européen (directive 91/414/CEE)

La Belgique continue à promouvoir et à appliquer le principe de précaution pour la culture des OGM et leur utilisation dans l'alimentation animale et humaine.

Vers une alimentation durable

Nos habitudes alimentaires ont profondément changé au cours de ces 30 dernières années. Quelques exemples ? La consommation d'aliments transformés, riches en sel, sucres, graisses et de plus en plus emballés a augmenté, ainsi que celle des substituts de repas et autres compléments alimentaires. Certaines méthodes de production ont aussi été modifiées (récoltes avant maturité, productions hors sol, cultures transgéniques,...). Plusieurs facteurs expliquent ces changements: économiques, sociaux, commerciaux,... Et notamment les exigences des consommateurs d'aujourd'hui (prix, facilité d'usage et qualité) qui ne s'alignent pas toujours sur des conditions de travail de qualité, ou sur le respect de critères environnementaux.

Les impacts sur l'environnement

La production bovine et celle d'aliments préparés consomment de plus en plus d'énergie et de ressources agricoles.

Les impacts sociaux

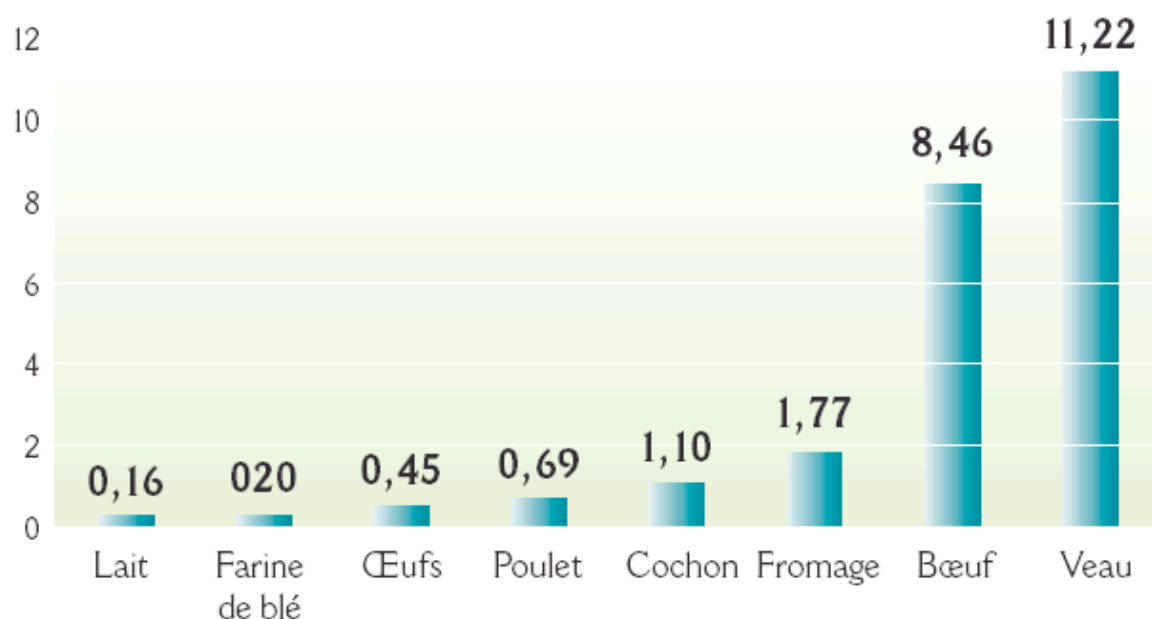
Tous les groupes de population sont affectés, d'une manière ou d'une autre, par nos modes alimentaires : les productions industrielles évincent les exploitations familiales. Les conditions de travail ne respectent toujours pas les droits de l'homme.

PRÉSENTATION DES MESURES

- 1. Etudier les impacts de nos modes alimentaires**
- 2. Elaborer un Plan alimentation durable**
- 3. Mettre en place une mesure concrète sur un problème existant**

Emissions de gaz à effet de serre (en kg équivalent carbone)
liés à la production d'un kg de nourriture.

Source: Jancovici, 2000.



Mieux exploiter le parc de logement et assurer un logement durable et abordable pour tous

Du point de vue social, ce sont souvent les ménages à haut risque de pauvreté qui n'ont pas la possibilité d'acheter, de construire ou de louer un logement. 13,7 % des ménages belges vivant sous le seuil de pauvreté consacrent minimum 33% et plus de leur revenu à la location d'un logement.

Objectifs à court et moyen terme de l'action

Les autorités fédérales contribueront à une politique durable en matière de logement dans les villes et à la campagne. A court terme, elles s'efforceront de stimuler la rénovation, la construction durable et l'octroi d'un logement à tous les citoyens.

PRÉSENTATION DES MESURES

1. Promouvoir des quartiers durables

Une vision fédérale en matière de logement durable, complémentaire aux visions régionales, sera développée.

2. Encourager l'habitat solidaire

3. Une meilleure concordance entre les fonds existants

4. Soutenir les initiatives d'éco-construction

Favoriser le rayonnement des valeurs de l'économie sociale à l'ensemble de la sphère économique

Les entreprises d'économie sociale sont les sociétés et les ASBL qui envisagent leurs missions en respectant les principes suivants :

- finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ;
- autonomie de gestion ;
- processus de décision démocratique ;
- primauté des personnes et du travail dans la répartition des bénéfices ;
- processus de production respectueux de l'environnement.

Actuellement, notre système économique est basé sur des **bénéfices à court terme**. L'économie sociale, de par ses principes, recherche son équilibre sur le long terme. Dès lors, elle procure un triple gain : pour la société (insertion des chômeurs), pour l'environnement (réduction de la pollution), et, subséquemment, pour l'économie (impacts positifs des 2 autres piliers).

Objectifs à court et moyen terme

- Encourager les valeurs de l'économie sociale auprès de toutes les entreprises.
- Promouvoir l'économie sociale auprès du grand public.

Emploi et environnement

Dans le domaine de l'environnement, plusieurs initiatives ont été prises. À première vue, on pourrait croire que le secteur de l'environnement et ses marchés de hautes technologies (production d'énergie durable à partir de sources renouvelables, innovations techniques des entreprises, etc.) ne créent de l'emploi que pour des personnes hautement scolarisées. Mais le secteur dispense aussi de l'emploi pour des personnes moins favorisées sur le marché du travail. L'économie sociale peut même jouer un rôle important et créer, pour les chômeurs de longue durée, des opportunités d'emploi qui seraient assorties d'avantages environnementaux. Le succès des commerces de seconde main en est la preuve.

PRÉSENTATION DES MESURES

1. ancrer structurellement les niches d'emploi dans l'économie sociale

2. fixer des objectifs concrets pour les emplois verts dans l'économie sociale